



Y-aura-t-il un maire dans ma ville intelligente ?



Par Isabelle Baraud-Serfaty

Consultante en économie urbaine (www.ibicity.fr)

I TOUTES LES VILLES SONT OU DEVIENNENT INTELLIGENTES, CAR TOUTES SONT SAISIES PAR LA NOUVELLE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE QU'EST LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE. CELLE-CI EMPORTE AU MOINS DEUX CONSÉQUENCES MAJEURES SUR LES MODES DE FABRICATION ET DE GESTION DE LA VILLE. I

Première conséquence, la révolution numérique provoque une transformation radicale des modes de production et de gestion de la ville. En effet, les nouvelles technologies créent de nouvelles étapes dans les chaînes de valeur qui permettent l'arrivée de nouveaux entrants – « un jour, Google construira des maisons » –, tandis que le croisement entre secteurs (par exemple entre l'énergie et l'immobilier, ou entre l'énergie et la mobilité, ou entre l'immobilier et la mobilité) se développe. Ainsi, les systèmes urbains sont de plus en plus intégrés: par exemple, une usine d'incinération d'ordures ménagères peut être couplée avec

un centre de production d'énergie tandis que le réseau de chaleur des immeubles permet de chauffer l'eau de la piscine municipale.

Deuxième conséquence, l'usager-habitant-consommateur change de rôle, et se trouve de moins en moins « en bout de chaîne ». Il participe à l'élaboration des produits qu'il achète, il n'est plus seulement consommateur mais aussi producteur: d'énergie, de données, de travail, d'objets fabriqués avec une imprimante 3D, de places non utilisées dans sa voiture, de la mise à disposition de son logement quand il ne l'occupe pas, etc.

Le risque est grand alors que la collectivité ne devienne spectateur d'une fabrique et d'une gestion de la ville qui se feraient sans elle. D'un côté, en effet, ce sont surtout les grands groupes privés qui se positionnent sur l'intégration des systèmes urbains (à l'étranger et, en France, via le lancement de « démonstrateurs » permettant de déroger aux contraintes juridiques actuelles). Et ce sont eux aussi qui prennent en charge aujourd'hui les nouvelles fonctions qui apparaissent dans la ville, comme par exemple celle « d'agrégateur d'effacement » – qui vise à agglomérer des potentiels de réduction des consommations

lors des pics de consommation les plus coûteux et les plus polluants afin de leur donner une valeur économique. De l'autre côté, les individus connectés en réseau déploient une puissance inédite face aux organisations publiques comme privées, qui bouscule leur rôle traditionnel, voire « marginalise et ringardise leur parole » (cf. la thèse de Nicolas Colin et Henri Verdier selon laquelle cette puissance de la « multitude » serait la loi explicative de l'économie numérique).

Pourtant, si la ville intelligente est source d'opportunités (promesse d'une ville plus économe tant en termes de ressources naturelles que financières via l'intégration des systèmes, le traitement des données et l'économie du partage, meilleure implication des habitants...), elle présente aussi des risques (mainmise de quelques grands acteurs privés, nouvelles formes d'exclusion, menaces quant à la protection de la vie privée...) et des ambivalences (par exemple, l'économie du partage relève-t-elle de l'échange gratuit ou de la marchandisation?). Dès lors, comment éviter que la collectivité ne se retrouve « dessaisie » de ses prérogatives dans le nouveau jeu de la fabrique urbaine? Qui reste garant de l'intérêt général? Si les collectivités veulent garder ce rôle de garant, autrement dit, si on veut que le rôle du maire subsiste, il importe qu'elles se saisissent pleinement de ces enjeux en définissant une stratégie « ville intelligente »: elles doivent construire des politiques publiques permettant de tirer tout le parti des opportunités du partenariat avec les acteurs privés et de la révolution numérique (exploitation, y compris prédictive, des données, dématérialisation des biens, information

et pilotage en temps réel, zone de chalandise sans limite, industrialisation d'offres-sur-mesure, « alliance avec la multitude »...), tout en faisant en sorte que la ville intelligente soit une ville inclusive. La question de l'accès aux données et de la réversibilité des systèmes d'exploitation est alors essentielle. Mais il y a aussi un autre enjeu, rarement mis en évidence, et qui est pourtant essentiel si l'on veut que l'accès à la ville soit possible pour tous, c'est celui du modèle économique de la ville: qui paye quoi dans la ville? Sous l'effet notamment de la crise financière, on passe en effet d'une ville largement payée par le contribuable à une ville davantage payée par l'usager, avec le risque d'une ville à deux vitesses. Mais dans le même temps, la ville saisie par la révolution numérique voit son modèle économique se transformer. En particulier, certaines sources de recettes disparaissent (réduction des bases fiscales sous l'effet du développement de l'économie du partage), d'autres apparaissent (autour des données, des actifs sous-utilisés, de la non-fraude, de la non-consommation...), tandis que de nouveaux modes de facturation fine (en fonction de l'usage effectif d'un bien ou des caractéristiques de l'usager) sont désormais possibles. Parallèlement, de nouvelles équations émergent sous l'effet du numérique [économie du partage, économie circulaire, modèles « freemium », modèle « bifaces », effacement...]. Ainsi, l'éventail des payeurs de la ville s'élargit: aux trois payeurs initiaux (l'usager du service, le propriétaire, le contribuable), il faut désormais rajouter les usagers des autres services, les usagers d'offres enrichies, les usagers des heures embouteillées, les annonceurs, les propriétaires de logements trop grands, etc.

Qui seront demain les payeurs de la ville (intelligente)? Et qui en décidera: l'habitant, le grand groupe privé, ou le maire? Assurément, cette question touche les villes des pays matures, pour lesquelles l'enjeu de fabriquer et gérer la ville sous contrainte financière est clef, mais elle touche peut-être bien davantage encore les villes des pays en développement, tant est forte leur propension à exploiter le potentiel des technologies les plus nouvelles. ◀



© Droits réservés

Isabelle BARAUD-SERFATY

Biographie :

Isabelle Baraud-Serfaty dirige ibicity (www.ibicity.fr), structure de conseil et expertise en économie urbaine. Convaincue que la fabrique urbaine, en pleine mutation, exige de nouvelles méthodes, elle intervient sur le montage des projets urbains via un prisme principalement économique, qui se concentre, d'une part, sur l'analyse du jeu d'acteurs et les leviers de la coproduction (notamment public-privé) et, d'autre part, sur le modèle économique des opérations. Également, elle enseigne depuis 2004 à Sciences Po, au sein du Master Stratégies Territoriales et Urbaines, où elle a monté et anime une conférence sur « les acteurs privés de la ville ».